

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil .....	33
en exercice.....	33
présents .....	30
présents par procuration .....	2
absente excusée .....	1

## OBJET

Politique de la Ville -  
Approbation  
de la programmation 2018 du  
Contrat de Ville intercommunal  
pour la Ville de Soisy-sous-  
Montmorency.

Le 27 septembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 21 septembre 2018, par le 1<sup>er</sup> Adjoint pour le Maire empêché, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS** : M. Thevenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umrus, Besnard, Freret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrot, MM. Morot-Sir, Hocini, Mmes Baas, Bérof, M. Desrivieres.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : Mme Dufas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet.

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme Laurence Thierry

**SECRETARE** : M. Morot-Sir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20181012-DEL2018092710-DE

Accusé certifié exécutoire

réception par le préfet : 12/10/2018  
Affichage : 15/10/2018

## EXPOSE DES MOTIFS

Depuis le 29 juin 2015, la Ville de Soisy-sous-Montmorency est signataire avec l'Etat d'un Contrat de Ville intercommunal pour la période 2015/2020, avec une intervention prioritaire dans le quartier du Noyer-Crapaud ; le quartier des Noël's est intégré au titre de quartier de veille.

Dans le cadre de cette contractualisation, l'enveloppe globale allouée par l'Etat à la Ville de Soisy-sous-Montmorency s'élève à 34 890 € au titre des crédits Politique de la Ville.

Pour l'année 2018, la programmation qui a été validée par les services préfectoraux, comporte 13 actions portées par les services municipaux et une action portée par l'association « Donner du Style ».

Le budget global, dont le détail figure en tableau annexe, s'élève à 387 131 € avec un financement de l'Etat, au titre de la politique de la ville, de 67 490 €, ventilé comme suit :

- ✓ 34 890 € au titre des crédits Politique de la Ville pour les 8 actions suivantes :
  - Actions sport,
  - Stage « réussir son brevet : Rev'exam 2018»,
  - Actions pédagogiques dans le cadre du festival "la musique fait son cinéma" 11<sup>ème</sup> édition,
  - Espace Public Numérique (EPN),
  - Appui et conseils – permanence d'un écrivain public,
  - Etre parents,
  - Accompagnement à la scolarité (CLAS).
  - DDS WEEK
- ✓ 3 000 € au titre des crédits « Valeurs de la République et citoyenneté - VRC» pour l'action « Osez la citoyenneté »,
- ✓ 9 000 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'Action de prévention de la délinquance en partenariat avec l'association ADPJ.
- ✓ 3 600 € au titre de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA) pour l'action « Contre'addictions ».
- ✓ 15 000 € au titre du Budget Opérationnel de Programme (BOP 104) pour les Ateliers sociolinguistiques (ASL) mis en place au sein du Centre social Les Campanules.
- ✓ 2 000 € au titre du dispositif Ville-Vie-Vacances pour un séjour en direction des jeunes 15/16 ans du Centre social Les Campanules.

..J...

*La participation de la Ville au titre de cette programmation 2018 s'élève, quant à elle, à 286 243 € (soit 74 % du budget).*

*Le Conseil Municipal est invité à approuver cette programmation 2018 du Contrat de Ville intercommunal, pour la Ville de Soisy-sous-Montmorency.*

## **PAR CES MOTIFS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014,**

**VU le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,**

**VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2015 relative à l'adoption du Contrat de Ville intercommunal pour la période 2015/2020,**

**VU l'avis de la Commission Action Sociale et Emploi du 3 septembre 2018**

**VU l'avis de la Commission des Finances du 13 septembre 2018,**

**SUR le rapport de Mme Oziel,**

**APRES en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE cette session de programmation 2018 au titre du Contrat de Ville intercommunal pour la période 2015/2020,**

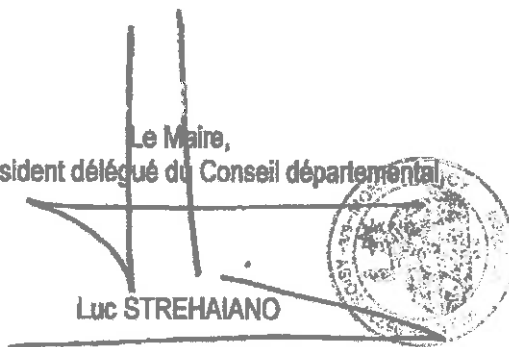
**DIT que les crédits nécessaires à la réalisation des actions programmées sont inscrits au budget de l'exercice 2018,**

**DIT que les subventions sollicitées par les porteurs de projets associatifs leur seront directement versées par l'Etat,**

**AUTORISE M. le Maire à signer les différentes notifications d'attribution relatives au versement des financements sollicités au titre de la programmation pour l'année 2018.**

**Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental**

**Luc STREHAIANO**



Acte rendu exécutoire le **15 OCT. 2018**